



CGT - CEREMA

Fédération nationale CGT de l'équipement et de l'environnement
263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 85/82 86 – Fax : 01 48 51 62 50
E-mail : ussere@cgt.fr – Site : www.equipement.cgt.fr

Montreuil, le 04 décembre 2017

COMPTE RENDU

C.A.P. DES EXPERTS TECHNIQUES du 29 novembre 2017

Représentants de l'administration :

Mme Sylvie MABIT (Adjointe au chef du bureau – SG/DRH/MGS/MGS2)
Mme Nathalie MUNIER (Cheffe de pôle catégorie C – SG/DRH/MGS/MGS2)
Mme Nicole CLAIN (Adjointe à la cheffe de pôle catégorie C – SG/DRH/MGS/MGS2)
Mme Christine GARCIA (Responsable du pôle administratif – DGITM/SAGS/AG1)
Mme Fanélie VIGNE (Cheffe de service par intérim – CEREMA/DRH/SCPP)

Représentants syndicaux :

M. Claude THIBAUT (CEREMA/DTerOuest – CGT)
M. Loïc HAVET (CEREMA/DTerOuest – CGT)
M. Marc MERKOULOFF (CEREMA/DTerCE – CGT)
M. Eric CONSOLEN (CEREMA/DTerSO – CGT)

Ordre du jour :

- 1 - **Approbation PV** (CAP du 22 juin)
- 2 - **Mobilités** (cycle 2018-3)
- 3 - **Promotions au titre de l'année 2018**
- 4 - **Questions diverses**

La présidente, madame **Sylvie MABIT**, constate que le quorum est atteint, la CAP peut donc valablement siéger.

Le secrétariat de la CAP est assuré par mesdames **Nathalie MUNIER** et **Nicole CLAIN**
Monsieur **Eric CONSOLEN** est désigné en qualité de secrétaire adjoint.

En début de séance, les élus CGT ont fait une déclaration :

**DÉCLARATION DES ÉLUS CGT A LA CAP
DES EXPERTS TECHNIQUES DES SERVICES TECHNIQUES
DU 29 NOVEMBRE 2017**

Mesdames,

L'annonce de fermetures d'implantations au Cerema continue et cela nous révolte !

Insupportable pour les nombreux Experts Techniques des sites d'Île-de-France, de la Stations d'Essais des Matériels Routiers (SEMR) ou bien encore des sites de Nice, de Montpellier ... et de ceux à venir : on parle déjà de fermer d'autres implantations et d'arrêter de nombreuses activités.

Cela soulève d'énormes inquiétudes chez les Experts Techniques de tous les sites du Cerema. Que dire de la motivation des agents d'un établissement, qui tout juste créé entame déjà une forte décroissance. Notre Directeur Général – ou plutôt Fossoyeur Général – n'anticipe-t-il pas plus de réductions d'effectifs que celles que lui demande le Ministère ?

L'administration soutenant le plan social du Cerema a également prévu un plan en matière d'accompagnement et de reconversion, pour le difficile reclassement des ETST directement impactés par les dramatiques décisions de notre direction.

LA CGT EXIGE :

– LE DÉGEL DU POINT D'INDICE

– D'AVANTAGE DE CONSIDÉRATION PAR LA REVALORISATION DE TOUTES NOS PRIMES ET INDEMNITÉS

– UN MEILLEUR DÉROULEMENT DE CARRIÈRE PAR UN RECLASSEMENT DE NOTRE CORPS DANS LE PREMIER GRADE DU CORPS DES TECHNICIENS SUPÉRIEURS

Le élus CGT à la CAP des ETST.

Réponses de l'administration suite à la déclaration:

*La représentante du CEREMA, madame **Fanélie VIGNE**, nous informe que la décision du projet de fermeture des sites de la direction territoriale Île-de-France est en attente et sera débattue au Conseil d'Administration de l'établissement en mars 2018. Aussi, il semblerait que l'administration n'accepte pas ce projet et demande au CEREMA de leur présenter d'autres options (fermetures d'autres sites ou laboratoires, réduction de champs d'activités ...)*

1 - Approbation PV (CAP du 22 juin).

Le procès verbal de la CAP du 22 juin est approuvé.

2 - Mobilités (cycle 2018-3).

Une seule demande de mobilité a été examinée :

*Poste N°212579 : **David BICARD**, ETPST au CEREMA DTer Centre-Est classé 1/1, a reçu un avis favorable sur le poste d'agent de laboratoire – responsable d'essais brouillard, pluie, énergie-chaussées en mutation interne.*

3 - Promotions au titre de l'année 2018.

Le taux de promotion, permettant de déterminer le nombre maximum d'avancements de grade pouvant être prononcés au titre des années 2018, 2019 et 2020 pour le corps des ETST, étant fixé par arrêté ministériel à la fin de cette année, ou au début de l'année prochaine, la CAP n'a pas été en mesure de valider le tableau d'avancement.

La CGT regrette que l'administration ne soit pas capable de nous annoncer le taux de promotion dans le corps des ETST de 2018 à 2020. Les représentants du personnel demandent une révision à la hausse de ce taux qui était de 12 % de 2015 à 2017.

Dès la publication du décret au Journal Officiel, la CGT vous tiendra informé du nom des agents promus au titre de l'année 2018.

5 - Questions diverses.

Est-ce que les Experts Techniques passeront à la RIFSEEP en 2018 comme c'est actuellement le cas pour les Adjoints Administratifs ?

Une dérogation pour les corps techniques a été demandé par le ministère concernant la RIFSEEP, qui est le nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'État.

Il subsiste donc une incertitude tant qu'à la manière dont seront intégrées, ou pas, les indemnités pour travaux dangereux et insalubres, ainsi que sur la cotation des postes d'Experts Techniques.

LA CGT demande à l'administration de les tenir informé de l'évolution de l'application de la RIFSEEP et d'ouvrir un point à l'ordre du jour de la prochaine CAP si ce nouvelle outil devait être mis en œuvre.

Est-il prévu un recrutement d'ETST pour 2018 ou l'administration prévoit-elle de laisser mourir notre corps ?

Un recrutement de 5 ETST devrait être organisé en 2018. Les recrutements sont organisés en fonction de la remonté des besoins par les services.

La CGT constate une nouvelle fois que la politique du CEREMA en matière de gestion du personnel conduit à la dégradation de notre corps et des missions de services publics.

Est-ce que la prime exceptionnelle de 370€ versée début 2018 aux ETST sera soumise au plafond d'ISS ?

La représentante du CEREMA nous annonce que quelque soit le coefficient individuel de l'agent, les Experts Techniques travaillant au CEREMA bénéficieront bien tous d'une prime de 370€ sans plafonnement, que c'est un engagement de la direction du CEREMA auprès des représentants du personnel et de l'administration.

Une annonce qu'il faut néanmoins relativiser avec la démission de Bernard LARROUTUROU. La CGT saura rappeler les engagements pris à cette CAP à la nouvelle direction du CEREMA en cas de manquement.

Concernant la perte des mois de bonifications qui devaient être compensés par la PPCR, que se passera-t-il si comme nous l'a annoncé notre gouvernement, le PPCR n'est pas appliqué en 2018, les agents pourront-ils de nouveau bénéficier de ces mois de bonification ?

Il n'est pas prévu de compenser la perte de ces mois de bonification si la PPCR n'est pas appliquée en 2018.

La CGT s'insurge contre ces mesures qui discriminent les fonctionnaires et la fonction publique en générale. Les ETST font partis des agents à percevoir les plus petits salaires des corps de catégorie C techniques, la non-application de la PPCR viendrait s'ajouter au gel du point d'indice.

Suivant les sites du CEREMA, il existe une certaine disparité et opacité tant qu'à la proposition des ETST sur Listes d'Aptitudes et au niveau de l'harmonisation territoriale et nationale. Comment les agents peuvent-ils se tenir informés ?

Les agents qui s'interrogent sur leurs propositions à TSDD sur Listes d'Aptitudes doivent en premier lieu se renseigner auprès de leur responsable hiérarchique ou de leur direction par le biais de leur secrétariat général. Si ceux-ci ne sont pas en mesure, ou bien ne veulent pas les informer, les agents peuvent alors s'adresser à leur représentants syndicaux CGT qui feront suivre leurs légitimes demandes auprès du siège du CEREMA.

Les représentants du personnel suggèrent qu'il soit fait preuve de plus de transparence de la part des Directions Territoriales et du Siège, notamment en ce qui concerne le classement des agents.

Il est aussi rappelé l'importance de l'entretien individuel aux agents qui peuvent bénéficier d'une promotion sur Listes d'Aptitudes ou à Experts Techniques Principaux. Si vous n'êtes pas proposé par votre supérieur hiérarchique, vous ne le serez pas par votre direction locale et territoriale, ni pour le CEREMA par le siège, ni nationalement lors des CAP.

Les Experts Techniques qui ont pu bénéficier d'une promotion sur Liste d'Aptitude ou par le biais de l'examen professionnel de TSDD sont-ils nommés sur place, ou doivent-ils faire l'objet d'une mobilité ?

Les ETST devenus TSDD dans le cadre du plan de requalification de C en B sont nommés sur leur poste aussi longtemps qu'ils le souhaitent, leurs missions peuvent néanmoins faire l'objet d'une adaptation de leur poste en fonction du travail qu'on est en mesure d'attendre d'un technicien supérieur. S'ils le souhaitent, les ETST nommés TSDD peuvent aussi se positionner sur une mobilité de catégorie B.

La CGT regrette que la politique actuelle du CEREMA, qui vise une réduction de 100 ETP par an jusqu'en 2022, ne permettent pas toujours aux agents qui le souhaitent de continuer d'évoluer au sein du CEREMA, privant ainsi l'établissement des compétences que ces agents ont acquise durant de nombreuses années.

La prochaine CAP devrait se dérouler vers mai ou juin 2018.

Les représentants CGT à la CAP des ETST vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter vos élus CGT :

Claude THIBAUT (Dter Ouest)
Éric CONSOLEN (Dter Sud-Ouest)

Loic HAVET (Dter Ouest)
Marc MERKOULOFF (Dter Centre-Est)

Soutenez la CGT, rejoignez là !

Si vous souhaitez nous rejoindre et participer à la vie du corps pour agir plus largement sur tout ce qui vous concerne :

Nom : Prénom :

Service :

Adresse :
.....
.....

Signature :

Je souhaite adhérer à la CGT.

Bulletin d'adhésion à remettre à un militant CGT de ton service ou à renvoyer à la CGT Équipement

Fédération nationale CGT de l'équipement et de l'environnement

USSER-CGT Case 543

263 rue de Paris - 93515 Montreuil Cedex

Tél : 01 48 18 86 29 / 82 86 – Fax : 01 48 51 62 50

Mél : ussere@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr
